



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie hydroélectrique

Question écrite n° 129643

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes de la filière de la petite hydroélectricité concernant les dispositions de la loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME). L'article 3 de ce texte stipule que le contrat d'achat pour les centrales hydroélectriques déjà existantes sera renouvelé pour une période de quinze ans sous réserve de la réalisation d'un programme d'investissements défini par arrêté. Ce dispositif viendra compléter le dispositif dit de rénovation prévu par l'arrêté du 7 septembre 2005 et dont l'application reste trop limitée en raison de l'obstacle financier qu'il représente. Un an après la promulgation de la loi NOME, des discussions ont été engagées pour la définition de ce programme d'investissement. Pour l'instant, les pouvoirs publics proposent un niveau d'investissement de 850 € par kilowatt installé. Toutefois, ce montant demeure beaucoup trop élevé et se révèle financièrement plus pénalisant que le dispositif "rénovation" auquel une alternative était justement recherchée par l'article 3 de la loi NOME. La fédération Électricité autonome française a proposé une alternative compatible avec les règles européennes encadrant les aides de l'État. Il s'agirait d'instituer un programme qualitatif fixant des objectifs techniques permettant d'adapter les investissements à la réalité de la situation de chaque installation, à défaut de définir un montant d'investissement identique pour toutes les installations qui ne dépassent pas 300 € par kilowatt installé et de prévoir une période suffisante pour réaliser cet investissement (dix ans minimum). Aussi, il lui demande quelle suite il entend donner à ces propositions qui pourraient assurer l'avenir des petites centrales hydroélectriques.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129643

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1971

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)